

## **Berges de Seine piétonnes : la Justice donne raison à la Ville de Paris**

**Dans un jugement rendu jeudi 25 octobre, le Tribunal administratif de Paris confirme la légalité de l'arrêté d'interdiction de la circulation automobile sur les berges de la rive droite, pris le 6 mars 2018 par la Maire de Paris. C'est une victoire importante pour la Ville de Paris et les Parisiens. Les berges de Seine sont rendues définitivement piétonnes.**

**Emmanuel Grégoire, premier adjoint à la Maire de Paris, a réagi cet après-midi à ce jugement, lors d'une conférence de presse à l'Hôtel de Ville de Paris. Découvrez ci-dessous le texte de son intervention.**

« Mesdames, Messieurs,

Le droit administratif, c'est comme les histoires d'amour. C'est complexe, parfois chaotique, souvent long à se construire... Mais avec de la ténacité et de la détermination, il n'est jamais interdit de nourrir les plus grandes ambitions, et comme pour les histoires d'amour c'est toujours à la fin du jour qu'on en tire tous les enseignements.

Après une bataille politique courageuse et un long marathon juridique, j'ai la joie de vous annoncer, au nom de la Maire de Paris, Anne Hidalgo, et de toute l'équipe municipale, que le Tribunal administratif de Paris a donné aujourd'hui raison à la Ville de Paris en confirmant la légalité de notre arrêté d'interdiction de la circulation automobile sur les berges de la Seine rive droite pris le 6 mars 2018.

Les recours des opposants sont rejetés. Comme l'a souligné le tribunal administratif : *« l'interdiction de la circulation automobile édictée par la mairie de Paris est justifiée par la nécessité de préserver un site inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco »*. En d'autres termes, les Parisiens ont gagné : les voies sur berges resteront fermées aux voitures.

Plus qu'une victoire juridique, c'est une victoire sociétale : les Parisiennes et les Parisiens, piétons, familles, cyclistes comme personnes à mobilité réduite, bénéficient d'un nouvel espace de respiration et de promenade de 4,5 hectares, désormais pérenne.

C'est une confirmation forte de la vision politique d'Anne Hidalgo : la fermeture de la Rive droite à la circulation automobile était bien l'exercice d'une responsabilité, au service de la protection de notre patrimoine et du bien commun.

La transition écologique demande du courage et de la ténacité. Nous en avons fait preuve. Et nous pouvons aussi et surtout féliciter les Parisiens. D'un point de vue démocratique, ils ont voté en 2014 pour un projet municipal ambitieux, et cette expression nous engage et nous donne du courage. D'un point de vue personnel, ils démontrent chaque jour que la protection du patrimoine et la transition écologique sont pour eux des enjeux majeurs, qu'ils marchent pour le climat ou qu'ils s'engagent dans des associations

Ce long épisode politique et juridique a fait émerger une tension entre court terme et long terme, entre intérêts particuliers et intérêt général. La planète ne se souviendra pas de ces pérégrinations. Il fallait et il faut agir vite. C'est ce qu'a fait et ce que continuera de faire Anne Hidalgo, en tant que Maire de Paris.

« *Penser contre son temps c'est de l'héroïsme. Mais le dire c'est de la folie* » disait Eugène Ionesco. Pourtant, il faut bien dire la réalité mais aussi agir. Car si désormais, presque tous les partis politiques, expliquent avoir compris l'urgence de la transition écologique, beaucoup d'entre eux refusent d'en tirer les conséquences nécessaires dans leurs décisions.

Ceux qui pendant toute cette bataille, ont fait le procès de la méthode masquent mal, dans leur propre inaction, leur manque de courage, leur reniement et leur renoncement.

Aujourd'hui est également un grand jour pour la lutte contre la pollution de l'air et contre la pollution sonore. Depuis la mise en œuvre de cette mesure, la circulation automobile a baissé de 10 % à Paris intramuros, tandis que la qualité de l'air s'est améliorée d'autant, contrairement à ce qui a maintes fois été colporté par une partie de l'opposition.

Prenons deux exemples. La pollution de l'air a baissé de 17% sur la station quai des Célestins mesurée par Airparif entre avril 2016 et avril 2017. Le nombre de Franciliens exposés à une pollution supérieure aux normes de l'OMS a été divisé par trois entre 2014 et 2018.

Ce ne sont pas que des chiffres, ce sont des citoyens dont la santé a été protégée, des citoyens dont le cadre de vie s'est amélioré. Ce sont des victoires concrètes.

C'est aussi un encouragement à poursuivre notre action, à innover, à trouver des solutions plus originales pour favoriser une transition écologique, toujours plus sociale et solidaire :

- pour les transports, la semaine dernière, nous avons inauguré un dispositif expérimental de bitume anti-bruit et anti-chaieurs dans trois rues de la capitale ;
- pour le logement, avec le programme Eco-rénovons, d'ici 2020, 50 000 logements privés auront fait l'objet d'une rénovation thermique ;
- pour la nature en ville, avec l'ouverture ces dernières années, de 15 hectares de parcs et jardins en plus et de 15 ha dédiés à l'agriculture urbaine ;

- pour la collaboration avec les territoires, avec la mise en place d'une zone à faible émission à l'échelle de toute la Métropole, à l'été 2019, comme annoncée par son Président Patrick Ollier ;
- pour le nouveau Plan Climat, avec l'objectif de neutralité carbone de Paris d'ici 2050

La route est longue, et sera sans doute encore parfois semée d'embûches. C'est pour ça qu'il faut savourer ensemble nos victoires. Nous vous proposons de tous nous rejoindre sur les berges, au niveau de l'Hôtel de Ville, à 18h pour profiter de ce moment.

Enfin, le 18 novembre, un grand pique-nique auxquels nous convions toutes les Parisiennes et tous les Parisiens sera organisé pour célébrer cet acquis inestimable, désormais inscrit dans la durée.

La transition écologique exige beaucoup de courage et de ténacité. Tant mieux, nous en avons.

Longue vie au parc Rives de Seine ! Merci aux Parisiens ! Et vive Paris ! »

**Contact presse** : Marion Fonteny / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr) / 01 42 76 49 61